



les possibilités d'action du maire

pittbull, boer-bull, amstaff,
staffordshire-bull-terrier
rottweiler, tosa-inu

- S'il estime qu'un chien représente un danger pour les personnes et les autres animaux domestiques, le maire peut demander à son propriétaire de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout accident.
- Si le maître de l'animal néglige de donner suite à ces injonctions, le maire peut, par arrêté, ordonner la saisie du chien par la force publique, et son placement dans un lieu de dépôt.
- Les frais de garde sont à la charge du propriétaire du chien. Ces frais comprennent les dépenses de capture, de transport, de séjour et de garde.

Le propriétaire du chien dispose alors de huit jours pour présenter toutes les garanties demandées. **Passé ce délai, le maire a le pouvoir :**

- Soit d'ordonner l'euthanasie de l'animal,
- Soit de le céder à une fondation ou association protectrice des animaux.



quelles sont
les possibilités
d'action du
maire si un chien
constitue une menace
pour l'entourage.